



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Qualité de l'eau potable à Bienne et Nidau

La qualité de l'eau du lac de Bienne varie fortement en fonction de l'afflux changeant provenant de l'Aar, du lac de Neuchâtel et d'autres surfaces d'eau. L'été dernier, ESB avait entrepris des mesures dans le conditionnement de l'eau potable afin de pouvoir assurer le respect du taux légal de métabolites de chlorothalonil. Ces mesures n'ont cependant pas l'effet attendu à long terme. Les dernières mesures datant de mars 2021 ont révélé à nouveau un léger dépassement du taux maximum.

Depuis début 2020, l'utilisation de l'agent fongicide chlorothalonil est interdite en Suisse et le taux maximum pour tous les résidus (métabolites) est fixé à 0.1 microgramme par litre d'eau potable. Ainsi, ESB avait élargi le spectre des analyses d'échantillons d'eau et avait constaté, en février 2020, que l'un des onze métabolites contrôlés dépassait légèrement le taux maximum.

Par la suite, ESB avait optimisé le procédé de conditionnement de l'eau du lac à la station d'Ipsach. La combinaison de diverses mesures avait permis d'augmenter la capacité de traitement afin d'éliminer les métabolites de chlorothalonil. Ces mesures ont eu un effet significatif et les taux ont pu être baissés en dessous du taux légal. Or, force est de constater aujourd'hui que le procédé de conditionnement actuel ne suffit pas pour garantir le respect du taux maximum à long terme. En mars 2021, le taux maximum légal pour les métabolites de chlorothalonil a de nouveau été dépassé légèrement.

La construction de la nouvelle station de conditionnement de l'eau du lac, démarrée en mars 2021, tient compte des fortes variations de la qualité de l'eau du lac de Bienne. L'élimination totale d'éléments trace tels que les métabolites de chlorothalonil y est considérée comme essentielle. La nouvelle station intègre une étape de traitement spécifique à cet effet.

Avec la nouvelle station de conditionnement de l'eau du lac, ESB assure l'approvisionnement à long terme en eau de qualité irréprochable des Biennaises et Biennois. Les deux premières installations faisant usage de ce procédé seront probablement déjà mises en service en 2023.

La qualité de l'eau potable est publiée sur le site www.trinkwasser.ch.

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter:

Andreas Hirt
Directeur construction et services réseaux
Membre de la direction
tél 032 321 12 20
andreas.hirt@esb.ch

Publié le 09.04.2021